

Amendement 1

Helmut Scholz, Marina Albiol Guzmán, Paloma López Bermejo, Emmanuel Maurel, Eleonora Forenza, Javier Couso Permuy, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Anne-Marie Mineur, Patrick Le Hyaric, Martina Anderson, Matt Carthy, Lynn Boylan, Liadh Ní Riada, Stelios Kouloglou, Marie-Christine Vergiat, Marie-Pierre Vieu, Dimitrios Papadimoulis

au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0446/2018****Santiago Fisas Ayxelà**

Mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou (2018/2010(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 1***Proposition de résolution*

1. souligne que les valeurs stratégiques de l'accord dépassent le domaine du commerce en ce qu'elles forment un socle solide d'une relation plus approfondie avec un engagement à long terme sur le respect des droits humains, des droits sociaux, des droits des peuples autochtones et paysans ainsi que de l'environnement, et participe à la création d'un partenariat stratégique entre l'Union et l'Amérique latine;

Amendement

1. souligne que les valeurs stratégiques de l'accord dépassent le domaine du commerce en ce qu'elles forment un socle solide d'une relation plus approfondie avec un engagement à long terme sur le respect des droits humains, des droits sociaux, des droits des peuples autochtones et paysans ainsi que de l'environnement, et participe à la création d'un partenariat stratégique entre l'Union et l'Amérique latine; ***exprime sa très profonde inquiétude au vu des meurtres qui se poursuivent en Colombie de défenseurs des droits de l'homme et de membres de mouvements sociaux, six victimes étant déjà à déplorer depuis le début de l'année 2019; déplore vivement la décision du gouvernement colombien et de sa majorité parlementaire d'ignorer des éléments essentiels du contenu de l'accord de paix, notamment en ce qui concerne l'indispensable restitution de terres aux victimes du conflit;***

Or. en

9.1.2019

A8-0446/2

Amendement 2

Helmut Scholz, Marina Albiol Guzmán, Paloma López Bermejo, Emmanuel Maurel, Eleonora Forenza, Javier Couso Permuy, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Anne-Marie Mineur, Patrick Le Hyaric, Martina Anderson, Matt Carthy, Lynn Boylan, Liadh Ní Riada, Stelios Kouloglou, Marie-Christine Vergiat, Marie-Pierre Vieu, Dimitrios Papadimoulis

au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0446/2018

Santiago Fisas Ayxelà

Mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou
(2018/2010(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. exhorte la Commission à agir en déclenchant la clause démocratique et en suspendant l'application provisoire de l'accord commercial – au moins en partie – à moins qu'il ne soit mis fin aux meurtres de défenseurs des droits de l'homme, que l'impunité ne soit fortement réduite, que les groupes paramilitaires ne soient démantelés et que les autorités colombiennes ne respectent l'accord de paix;

Or. en

Amendement 3

Helmut Scholz, Marina Albiol Guzmán, Emmanuel Maurel, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Anne-Marie Mineur, Patrick Le Hyaric, Martina Anderson, Matt Carthy, Lynn Boylan, Liadh Ní Riada, Stelios Kouloglou, Marie-Christine Vergiat, Marie-Pierre Vieu, Dimitrios Papadimoulis, Paloma López Bermejo
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0446/2018

Santiago Fisas Aixelà

Mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou
(2018/2010(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 6***Proposition de résolution*

6. *se félicite* que l'accord ouvre des marchés, notamment pour les biens, les services, les marchés publics et les investissements, *lesquels, sur la base des principes du développement durable, peuvent créer des possibilités d'emploi formel et de qualité et favoriser l'amélioration des conditions de travail et du niveau de vie en libéralisant et en développant le* commerce et les *investissements*;

Amendement

6. *note* que l'accord ouvre des marchés, notamment pour les biens, les services, les marchés publics et les investissements, *aux entreprises européennes et multinationales, et qu'il a par conséquent fait pencher la balance commerciale avec la Colombie en faveur de l'Union, accru la dépendance de la Colombie et du Pérou vis-à-vis des exportations de produits miniers et agricoles et fait augmenter la pression sur la forêt tropicale en créant une incitation au commerce de l'huile de palme, ce qui a eu pour conséquence de renforcer l'accaparement des terres et d'affaiblir les processus d'industrialisation et de diversification économique encore très fragiles de ces deux pays*;

Or. en

Amendement 4

Helmut Scholz, Marina Albiol Guzmán, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Anne-Marie Mineur, Patrick Le Hyaric, Martina Anderson, Matt Carthy, Lynn Boylan, Liadh Ní Riada, Stelios Kouloglou, Marie-Pierre Vieu, Dimitrios Papadimoulis, Paloma López Bermejo, Paloma López Bermejo, Emmanuel Maurel
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0446/2018

Santiago Fisas Aixelà

Mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou
(2018/2010(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 11***Proposition de résolution*

11. *souligne* que l'accord a contribué à la modernisation et à la diversification des exportations de la Colombie et du Pérou et qu'il a eu un impact positif sur les PME colombiennes et péruviennes; souligne que l'accord offre la possibilité de contribuer davantage au développement des jeunes entreprises colombiennes et péruviennes, notamment en ce qui concerne les communautés entrepreneuriales régionales dans des centres urbains tels que Bogota, Medellín et Lima; souligne toutefois que des efforts supplémentaires sont nécessaires quant à la diversification des exportations, qui concernent traditionnellement des produits minéraux, pétroliers et agricoles, qui constituent 70 % du volume des exportations, et au profit de biens transformés et de produits à plus haute valeur ajoutée, afin de soutenir le développement économique et la création d'emplois, dans le plein respect des normes environnementales et des droits de l'homme;

Amendement

11. *prend note du fait que la commission considère* que l'accord a contribué à la modernisation et à la diversification des exportations de la Colombie et du Pérou et qu'il a eu un impact positif sur les PME colombiennes et péruviennes, *mais observe que les chiffres concernant les volumes et la création d'emplois restent très faibles et rappelle que des progrès similaires ont été réalisés à des périodes précédentes; invite la Commission à inclure la situation des industries locales et la diversification économique dans son analyse à venir*; souligne que l'accord offre la possibilité de contribuer davantage au développement des jeunes entreprises colombiennes et péruviennes, notamment en ce qui concerne les communautés entrepreneuriales régionales dans des centres urbains tels que Bogota, Medellín et Lima; souligne toutefois que des efforts supplémentaires sont nécessaires quant à la diversification des exportations, qui concernent traditionnellement des produits minéraux, pétroliers et agricoles, qui constituent 70 % du volume des exportations, et au profit de biens

transformés et de produits à plus haute valeur ajoutée, afin de soutenir le développement économique et la création d'emplois, dans le plein respect des normes environnementales et des droits de l'homme;

[Or. en](#)

Amendement 5

Helmut Scholz, Marina Albiol Guzmán, Paloma López Bermejo, Eleonora Forenza, Javier Couso Permuý, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Anne-Marie Mineur, Patrick Le Hyaric, Martina Anderson, Matt Carthy, Lynn Boylan, Liadh Ní Riada, Stelios Kouloglou, Marie-Christine Vergiat, Marie-Pierre Vieu, Dimitrios Papadimoulis
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0446/2018****Santiago Fisas Ayxelà**

Mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou
(2018/2010(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 19***Proposition de résolution*

19. insiste sur le fait que la corruption constitue l'un des principaux obstacles non commerciaux qui entravent l'environnement des affaires et aggravent les difficultés opérationnelles rencontrées par les entreprises; invite la Commission à utiliser cet accord pour suivre les réformes internes de nos pays partenaires en matière d'état de droit et de bonne gouvernance ainsi qu'à proposer des mesures efficaces de lutte contre la corruption;

Amendement

19. insiste sur le fait que la corruption **sape la démocratie et** constitue l'un des principaux obstacles non commerciaux qui entravent l'environnement des affaires et aggravent les difficultés opérationnelles rencontrées par les entreprises; **se dit profondément inquiet du manque de volonté politique, dans les deux pays, de traduire en justice les affaires de corruption importantes, par exemple pour l'affaire Odebrecht;** invite la Commission à utiliser cet accord pour suivre les réformes internes de nos pays partenaires en matière d'état de droit et de bonne gouvernance ainsi qu'à proposer des mesures efficaces de lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 6

Helmut Scholz, Marina Albiol Guzmán, Paloma López Bermejo, Emmanuel Maurel, Eleonora Forenza, Javier Couso Permuy, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Anne-Marie Mineur, Patrick Le Hyaric, Martina Anderson, Matt Carthy, Lynn Boylan, Liadh Ní Riada, Stelios Kouloglou, Marie-Christine Vergiat, Marie-Pierre Vieu, Dimitrios Papadimoulis

au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0446/2018****Santiago Fisas Ayxelà**

Mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou (2018/2010(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 22***Proposition de résolution*

22. insiste sur la nécessité de mettre en œuvre, de manière efficace et au moyen de plans d'action concrets, des dispositions spécifiques liées à la feuille de route pour les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux, comme demandé dans sa résolution du 13 juin 2012 sur l'accord commercial entre l'Union européenne, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part; rappelle en particulier l'engagement pris par les parties concernant le respect des normes relatives à la liberté d'association, au droit à la négociation collective, à des inspections du travail strictes et efficaces, à la lutte contre violence à l'égard des leaders sociaux et ethniques et à la protection de l'environnement au moyen des mécanismes adéquats de prévention, de contrôle et d'exécution; *Salue*, dans ce contexte, *les efforts* déployés par la Colombie pour lutter contre l'impunité dans les affaires d'infractions pénales, notamment en améliorant les enquêtes, *mais réclame des efforts supplémentaires pour prendre* des mesures *plus* efficaces *visant à* éradiquer la violence contre les

Amendement

22. insiste sur la nécessité de mettre en œuvre, de manière efficace et au moyen de plans d'action concrets, des dispositions spécifiques liées à la feuille de route pour les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux, comme demandé dans sa résolution du 13 juin 2012 sur l'accord commercial entre l'Union européenne, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part; rappelle en particulier l'engagement pris par les parties concernant le respect des normes relatives à la liberté d'association, au droit à la négociation collective, à des inspections du travail strictes et efficaces, à la lutte contre violence à l'égard des leaders sociaux et ethniques et à la protection de l'environnement au moyen des mécanismes adéquats de prévention, de contrôle et d'exécution; *déplore*, dans ce contexte, *le peu d'efforts* déployés par la Colombie pour lutter contre l'impunité dans les affaires d'infractions pénales, notamment en améliorant les enquêtes, *insiste pour que les autorités colombiennes prennent* des mesures efficaces *pour* éradiquer la violence contre

défenseurs des droits de l'homme, les militants écologistes, les syndicalistes ainsi que les dirigeants ethniques et communautaires, et **à** mettre un terme aux infractions perpétrées à l'encontre des femmes;

les défenseurs des droits de l'homme, les militants écologistes, les syndicalistes ainsi que les dirigeants ethniques et communautaires, et ***pour*** mettre un terme aux infractions perpétrées à l'encontre des femmes, ***et appelle la Commission à activer immédiatement la clause sur les droits de l'homme de l'accord jusqu'à ce que la situation se soit notablement améliorée;***

Or. en

9.1.2019

A8-0446/7

Amendement 7

Helmut Scholz, Marina Albiol Guzmán, Paloma López Bermejo, Emmanuel Maurel, Eleonora Forenza, Javier Couso Permuy, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Anne-Marie Mineur, Patrick Le Hyaric, Martina Anderson, Matt Carthy, Lynn Boylan, Liadh Ní Riada, Stelios Kouloglou, Dimitrios Papadimoulis, Marie-Pierre Vieu
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0446/2018

Santiago Fisas Aixelà

Mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou
(2018/2010(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. prend acte de l'ambition des gouvernements colombien et péruvien de proposer à leurs populations rurales des moyens de remplacer la culture de coca, qui est transformée par des organisations criminelles; invite la Commission à coopérer avec les deux gouvernements afin de trouver des solutions plus durables du point de vue environnemental que l'huile de palme;

Or. en

Amendement 8

Helmut Scholz, Marina Albiol Guzmán, Emmanuel Maurel, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Anne-Marie Mineur, Patrick Le Hyaric, Martina Anderson, Matt Carthy, Lynn Boylan, Liadh Ní Riada, Stelios Kouloglou, Paloma López Bermejo, Dimitrios Papadimoulis, Marie-Pierre Vieu
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0446/2018****Santiago Fisas Ayxelà**

Mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou
(2018/2010(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 24***Proposition de résolution*

24. *se félicite* du fait que, selon la commission consultative syndicale auprès de l'OCDE, le nombre d'inspecteurs a augmenté en Colombie; souligne qu'il convient d'accroître les ressources afin de garantir l'efficacité des inspections du travail; invite la Commission et le SEAE à *soutenir* la Colombie *dans ses efforts visant à* renforcer les inspections du travail, un énorme défi pour le gouvernement colombien étant donné que l'État a perdu le contrôle de certaines parties du pays pendant le long conflit armé, mais qui *doivent* néanmoins être relevé, et espère que des contrôles supplémentaires et efficaces seront effectués, notamment dans les zones rurales; demande à la Commission de fournir des informations détaillées sur le nombre d'inspecteurs et d'inspections ainsi que sur les irrégularités constatées; rappelle les recommandations de la CSC selon lesquelles il convient d'accroître davantage le nombre d'inspecteurs du travail pour qu'il soit conforme aux normes internationales;

Amendement

24. *prend acte* du fait que, selon la commission consultative syndicale auprès de l'OCDE, le nombre d'inspecteurs a augmenté en Colombie, *bien qu'il reste très limité*; souligne qu'il convient d'accroître les ressources afin de garantir l'efficacité des inspections du travail; invite la Commission et le SEAE à *insister pour que* la Colombie *respecte son obligation de* renforcer les inspections du travail, un énorme défi pour le gouvernement colombien étant donné que l'État a perdu le contrôle de certaines parties du pays pendant le long conflit armé, mais qui *doit* néanmoins être relevé, et espère que des contrôles supplémentaires et efficaces seront effectués, notamment dans les zones rurales; demande à la Commission de fournir des informations détaillées sur le nombre d'inspecteurs et d'inspections ainsi que sur les irrégularités constatées; rappelle les recommandations de la CSC selon lesquelles il convient d'accroître davantage le nombre d'inspecteurs du travail pour qu'il soit conforme aux normes internationales;

Or. en

